

l'Académie et qui renferment le résumé de ses recherches sur le placenta humain, pendant l'année 1897. — M. Charvériat présente, au nom de l'auteur, un travail récemment publié par M. Ferraz, sous ce titre : *Caro et ses principaux ouvrages*. Caro était né en 1826, et il entra à l'École normale en 1845 ; puis après avoir remplacé M. Saisset, comme maître de conférence, il succéda à Garnier, comme professeur de philosophie à la Sorbonne. Ses principaux ouvrages, étudiés successivement par M. Ferraz, sont les suivants : 1^o *L'Idée de Dieu*, dans lequel il réfute, à la fois, Renan, Taine et Vacherot ; 2^o *Le Matérialisme et la science*, dans lequel il réfute Littré, en démontrant que le matérialisme n'est pas scientifique et 3^o *Problèmes de morale sociale*, dans lequel il étudie surtout le problème de la liberté.

Séance du 8 février 1898. — Présidence de M. Lafon. — Cette séance est consacrée à l'audition d'un rapport de M. Perrin, trésorier, sur la situation financière de l'Académie : — M. l'abbé Chevalier fait hommage : 1^o *Du Bulletin d'histoire ecclésiastique et archéologique des diocèses de Valence, Gap et Viviers* (année 1897) ; 2^o du tome 1^{er} des œuvres de M. le chanoine Albanès, ayant pour titre : *Actes anciens et documents concernant le Bienheureux Urbain V, pape, sa famille, sa personne, son pontificat, ses miracles et son culte*, recueillis par feu M. le chanoine Albanès et publiés par le chanoine Ulysse Chevalier.

Séance du 15 février 1898. — Présidence de M. Lafon. — M. Caillemet présente un rapport, au nom de la Commission des finances, sur les prix à distribuer, en 1898, à savoir : 1^o Prix Lebrun, consistant dans une médaille d'honneur, destinée aux inventeurs de procédés utiles au perfectionnement des manufactures lyonnaises ou aux auteurs de découvertes intéressant l'industrie en général et celle de la soie en particulier ; 2^o Prix Dupasquier, consistant dans une somme de 300 fr. à décerner, cette année, à un architecte n'ayant pas dépassé l'âge de 35 ans ; 3^o Prix Lombard de Buffières, d'une valeur de 5.000 francs, destiné aux instituteurs et aux institutrices les plus méritants du département du Rhône et des arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin (Isère) et 4^o Prix Livet consistant dans une somme de 4.000 francs destinée à récompenser, sous le nom de *prix de vertu*, un acte de dévouement soutenu ou spontané, ou un grand service rendu à l'humanité. — M. Lacassagne fait une communication sur le concours que peut fournir l'entomologie aux médecins chargés d'une expertise